

Image not found or type unknown



Décharge de responsabilité

Par **ScSami**, le **24/05/2010** à **10:08**

Bonjour, rnrnJe compte monter mon auto-entreprise d'assistance informatique à domicile, or, s'il y a bien quelque chose de totalement imprévisible, ce sont les ordinateurs.rnrnJe voulais donc savoir si, dans la législation française, je peux me protéger en faisant signer à mes clients une décharge de responsabilités concernant d'éventuelles dommages matériels/logiciels et, dans quelle mesure ma responsabilité professionnelle reste entière ?rnrnMerci de vos éventuelles réponses.